Comités de salaires 2024 :
Inscrivez-vous avant vendredi 19 avril minuit

Communiqué • 12 avril 2024

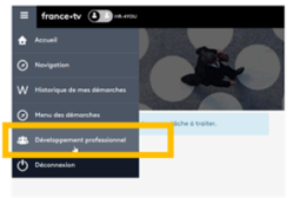
Attention, pour que vos représentants de proximité puissent étudier votre situation salariale et vous défendre lors des prochains comités des salaires **vous avez jusqu'à vendredi 19 avril minuit** pour suivre la procédure suivante :

Étape 1 : Accéder à MonKiosque/Menu Développement professionnel/Accéder au formulaire

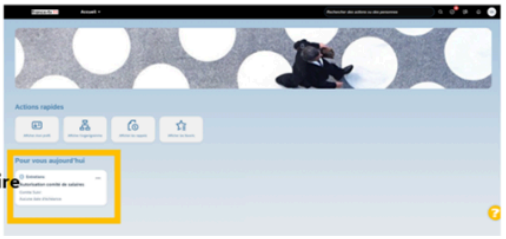
Accès au formulaire



1- Accéder à MonKiosque



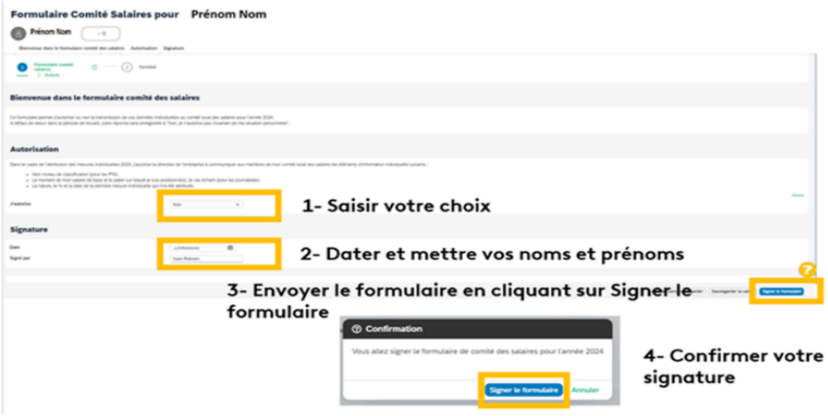
2- Accéder au menu Développement professionnel



3- Accéder au formulaire

Étape 2 : Saisie du formulaire/Saisir votre choix/Dater et mettre vos noms et prénoms/Envoyer le formulaire en cliquant sur Signer le formulaire/Confirmer votre signature

Saisie du formulaire



1- Saisir votre choix

2- Dater et mettre vos noms et prénoms

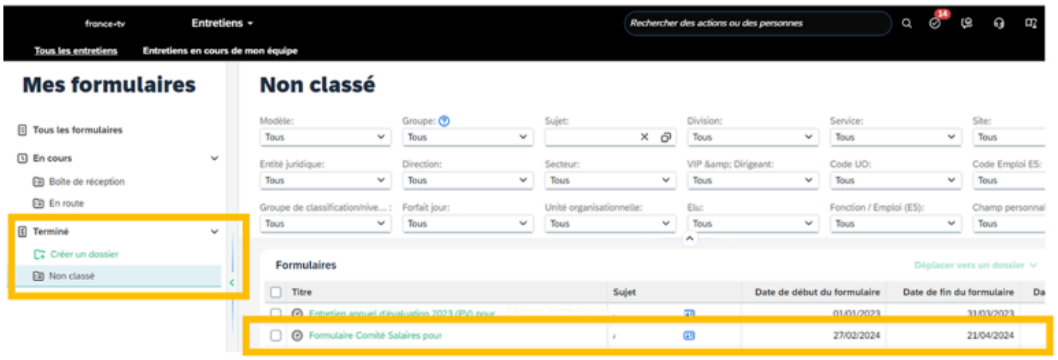
3- Envoyer le formulaire en cliquant sur Signer le formulaire

4- Confirmer votre signature

Étape 3 : Le formulaire signé et/ou acheminé en fin de campagne se retrouvera dans "Mes formulaires / Terminé"

Processus terminé

5- Le formulaire signé et/ou acheminé automatiquement en fin de campagne (autorisation à non et sans signature) se retrouve dans « Mes formulaires / Terminé» dans la rubrique Entretiens



Attention : **ce sont les dispositions de** 👉**l'accord d'entreprise** 👈 **et elles seules qui vont s'appliquer cette année !**

A lire attentivement les **pages 21, 66 et 180** de l'accord.